

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE135

présenté par  
M. Tardy

-----

### ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est particulièrement gênant qu'un des critères de définition d'une entreprise « solidaire d'utilité sociale » soit qu'une telle mission génère des pertes financières.

L'on peut très bien imaginer que de telles entreprises soient rentables.